Motion N° 1360

Le VTT : une plus-value économique indéniable pour notre Canton !

Olivier Goffinet (PDC)

Le territoire de la République et Canton du Jura convient foncièrement à la pratique sportive. Sa nature et la proximité de ses habitants avec cette dernière sont propices aux sports en extérieur. Le VTT offre la possibilité d'élargir la palette touristique de notre Canton, en promouvant une pratique douce et respectueuse de l'environnement.

Avec les défis liés au changement climatique, les grandes stations de montagne l'ont comprises et développent depuis quelques années de véritables stratégies autour des sports en vogue. Trail, cyclisme, VTT, autant de domaines pour lesquels le Jura réunit également des conditions optimales, pour autant que les conditions cadres le permettent.

En juillet 2020 dans un communiqué de presse l'Office de l'Environnement dénonçait une recrudescence de pistes illégales dans les forêts jurassiennes. Dans la foulée, de nombreuses communes ont fermé des sentiers existants sur leur territoire. Ces derniers étaient utilisés depuis fort longtemps par les écoles de VTT de la région. Au vu des vives réactions, un nouveau communiqué de presse de l'Office de l'Environnement fin juillet indiquait que l'État jurassien estime que le maintien, la valorisation, voire la création de sites autorisés doivent pouvoir être envisagés. «*Le canton du Jura est une terre de cyclisme et de VTT et entend bien le rester*» indiquait ce dernier.

En début d'année, une association, la Roueracienne, a été créé par un groupe de jeunes motivés, afin de mettre sur les rails un projet d'infrastructure pour le VTT technique à l'échelle cantonale. Leur but est dans un premier temps de répertorier les sentiers existants et ensuite d'encadrer la pratique du vélo dans notre région en instaurant un dialogue constructif entre toutes les parties.

Il est primordial qu'un dialogue soit maintenu entre tous les acteurs de ce dossier, afin que le Canton puisse devenir un pôle attractif pour la pratique du VTT technique dans l'arc jurassien, tout en respectant le droit lié aux propriétaires forestiers, aux autres utilisateurs de la forêt et à la protection de l'environnement. Ce processus ne manquera pas d'amener des retombées économiques certaines pour notre Canton.

Le Gouvernement est prié de mettre sur pied une planification globaledu VTT techniquedans notre Canton sous la forme d'un plan sectoriel ou de la modification du plan directeur cantonal en respectant les attentes de tous les protagonistes et en collaborant avec les associations en place.

Olivier Goffinet (PDC)

Co-signataires

- Bernard Studer (PDC)
- Mathieu Cerf (PDC)
- Samuel Rohrbach (PDC)
- Serge Beuret (PDC)
- Boris Beuret (PDC)
- François Monin (PDC)

- Marcel Meyer (PDC)
- Gauthier Corbat (PDC)
- Bernard Varin (PDC)
- Stéphane Theurillat (PDC)
- Vincent Eschmann (PDC)
- Stéphane Babey (PDC)
- Amélie Brahier (PDC)
- Josiane Sudan (PDC)

Intervention déposée officiellement le 03 mars 2021

Documents annexés

- m1360.pdf

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Motion No 1360

Le VTT : une plus-value économique indéniable pour notre Canton !

Le territoire de la République et Canton du Jura convient foncièrement à la pratique sportive. Sa nature et la proximité de ses habitants avec cette dernière sont propices aux sports en extérieur. Le VTT offre la possibilité d'élargir la palette touristique de notre Canton, en promouvant une pratique douce et respectueuse de l'environnement.

Avec les défis liés au changement climatique, les grandes stations de montagne l'ont comprises et développent depuis quelques années de véritables stratégies autour des sports en vogue. Trail, cyclisme, VTT, autant de domaines pour lesquels le Jura réunit également des conditions optimales, pour autant que les conditions cadres le permettent.

En juillet 2020 dans un communiqué de presse l'Office de l'Environnement dénonçait une recrudescence de pistes illégales dans les forêts jurassiennes. Dans la foulée, de nombreuses communes ont fermé des sentiers existants sur leur territoire. Ces derniers étaient utilisés depuis fort longtemps par les écoles de VTT de la région. Au vu des vives réactions, un nouveau communiqué de presse de l'Office de l'Environnement fin juillet indiquait que l'État jurassien estime que le maintien, la valorisation, voire la création de sites autorisés doivent pouvoir être envisagés. « *Le canton du Jura est une terre de cyclisme et de VTT et entend bien le rester* » indiquait ce dernier.

En début d'année, une association, la Roueracienne, a été créé par un groupe de jeunes motivés, afin de mettre sur les rails un projet d'infrastructure pour le VTT technique à l'échelle cantonale. Leur but est dans un premier temps de répertorier les sentiers existants et ensuite d'encadrer la pratique du vélo dans notre région en instaurant un dialogue constructif entre toutes les parties.

Il est primordial qu'un dialogue soit maintenu entre tous les acteurs de ce dossier, afin que le Canton puisse devenir un pôle attractif pour la pratique du VTT technique dans l'arc jurassien, tout en respectant le droit lié aux propriétaires forestiers, aux autres utilisateurs de la forêt et à la protection de l'environnement. Ce processus ne manquera pas d'amener des retombées économiques certaines pour notre Canton.

Le Gouvernement est prié de mettre sur pied une planification globale du VTT technique dans notre Canton sous la forme d'un plan sectoriel ou de la modification du plan directeur cantonal en respectant les attentes de tous les protagonistes et en collaborant avec les associations en place.

Delémont, le 3 mars 2021

Olivier Goffinet